

# FLASH INFOS



Février 2026 - N°60

## Des arbres dans la cour de l'école élémentaire

Jeudi 18 décembre, chaque classe de l'école élémentaire le Menhir a planté un arbre (érable ou charme) dans la cour de l'école dont une partie a été récemment décroûtée.



Ces 4 arbres achetés par la municipalité rejoignent le pommier offert par le service biodiversité de Dinan Agglomération qui avait été planté en octobre. Les plantations vont se poursuivre avec des plantes grimpantes installées début mars le long des fenêtres de l'école maternelle pour protéger les classes du soleil l'été. Nous faisons appel à des parents volontaires pour aider à installer des treilles qui supporteront ces plantes grimpantes.

Si vous le souhaitez, signalez-vous à la mairie ([stsamson.mairie@wanadoo.fr](mailto:stsamson.mairie@wanadoo.fr)) et nous déterminerons une date ensemble.

## C'est le retour des missions argent de poche

Une matinée argent de poche sera organisée pendant les vacances de février, ce sera le mardi 17 ou le vendredi 20 février selon les conditions météorologiques du moment. Vous pouvez vous inscrire en remplissant un dossier à déposer à la mairie, si vous avez entre 14 et 18 ans. Le dossier est à télécharger sur le site internet de la mairie sous l'onglet "jeunesse". Si vous avez déjà rempli un dossier, il suffit de dire que vous êtes intéressé.



## La commune recrute

Comme chaque année la commune recherche une personne pour rejoindre l'équipe du camping et gîtes de Beauséjour. Le poste est à temps partiel avec une variation de l'emploi du temps en fonction des périodes. La mission consiste à nettoyer et entretenir les locaux (sanitaires, mobil homes et gîtes) en binôme avec un agent communal.



»» Mars, Avril, mai, juin, septembre et octobre : 10 heures par semaine

»» Juillet et août : 20 heures par semaine

Cv à déposer en Mairie

## Au marché le 11 février



Pour fêter la Chandeleur avec un peu de retard, Julien sera là avec sa roulotte pour vous proposer des galettes saucisses et des crêpes que vous pourrez déguster en discutant autour d'une bolée de cidre.

»» Vous retrouverez aussi les produits habituels du mercredi.

## Repas du foot

Le football de Saint-Samson propose un repas couscous dansant le samedi 7 mars dans la salle des fêtes à partir de 19h.



Tarifs adultes : 18€ enfants : 8€

Vous pouvez réserver une part à emporter à partir de 19h pour 12€.

Soirée animée par Taz Guizmo.

Réservation avant le 28 février auprès de :

Jean-François : 06 63 80 43 01,

Joël : 06 11 82 58 44 ou Fabrice : 06 64 99 18 69



## Prendre les transports en commun depuis la commune

Depuis le mois de septembre, une ligne du réseau Dinamo gratuit dessert la commune, voici les horaires :

**Ligne 6** LANGROLAY-SUR-RANCE → DINAN

COMMUNE	ARRÊTS	LUNDI À VENDREDI	MERCREDI ET SAMEDI
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	La Hisse ☎	07:16	08:31
	La Mardelle	07:17	08:32
	Vau Garni	07:18	08:33
	Croix Guillou	07:19	08:34
	Église	07:20	08:35
	Zone Artisanale	07:21	08:36
TADEN	Les Champs blancs ③	07:24	08:39
	La Pâquenais ③	07:25	08:40
DINAN	Cinéma ②	07:27	08:42
	Gambetta Atelier 5bis ②	07:28	08:43
	Duclos Esplanade ③ ⑦ ⑧ ☎	07:29	08:44
	Deroyer ① ② ③ ④ ⑤ ⑦ ⑧ ⑨ ☎ ☀ DINAMO	07:32	08:47

**Ligne 6 DINAN → LANGROLAY-SUR-RANCE**

COMMUNE	ARRÊTS	LUNDI À VENDREDI	SAMEDI
DINAN	Deroyer 1 2 3 4 5 7 8 9 ☎ 🚧 DINAMO	12:20	17:50
	Duclos Esplanade 3 7 8 ☎	12:24	17:54
	Cinéma 2	12:28	17:58
TADEN	Les Champs blancs 2 ☎	12:31	18:01
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Zone Artisanale 3	12:34	18:04
	Église 3	12:35	18:05
	Croix Guillou	12:36	18:06
	Vau Garni	12:37	18:07
	La Mardelle	12:38	18:08
	La Hisse ☎	12:39	19:09

En parallèle, la région a amélioré la desserte en train depuis la halte de la Hisse (de nouveaux horaires sont prévus en avril) :

	<b>854107</b>	<b>854117</b>	<b>854123</b>	<b>854129</b>	<b>854197</b>	<b>854141</b>	<b>854153</b>
	Lundi au vendredi	Lundi au samedi	Lundi au samedi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Vendredi
<b>DOL-DE-BRETAGNE</b>	<b>08:22</b>	<b>09:49</b>	<b>13:27</b>	<b>16:48</b>	<b>18:11</b>	<b>18:53</b>	<b>20:38</b>
PLERGUER	08:29		13:34	16:55		19:00	
MINIAC	08:34		13:39	17:00		19:05	
PLEUDIHEN	08:39		13:44	17:05	18:24	19:10	
LA HISSE	08:44		13:49	17:10		19:15	
<b>DINAN</b>	<b>08:50</b>	<b>10:08</b>	<b>13:55</b>	<b>17:16</b>	<b>18:33</b>	<b>19:21</b>	<b>20:57</b>
	<b>854104</b>	<b>854194</b>	<b>854110</b>	<b>854118</b>	<b>854124</b>	<b>854134</b>	<b>854140</b>
	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au samedi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi
<b>DINAN</b>	<b>05:53</b>	<b>06:59</b>	<b>07:39</b>	<b>08:59</b>	<b>11:56</b>	<b>16:15</b>	<b>17:27</b>
LA HISSE			07:45	09:05	12:02		17:33
PLEUDIHEN		07:08	07:50	09:10	12:07		17:37
MINIAC			07:55	09:15	12:12		17:43
PLERGUER			07:00	09:20	12:17		17:48
<b>DOL DE BRETAGNE</b>	<b>06:12</b>	<b>07:26</b>	<b>08:07</b>	<b>09:27</b>	<b>12:24</b>	<b>16:34</b>	<b>17:55</b>

## Approbation du SCOT AEC

Lors du Conseil Communautaire du lundi 26 janvier 2026, Dinan Agglomération a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC), document d'urbanisme qui planifie l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

Aboutissement de 3 ans de travail collectif effectué par les élus du territoire avec le concours des habitants comme d'acteurs économiques et associatifs locaux, le schéma approuvé repose sur trois prérequis définissant la trajectoire de développement du territoire : diminution des ressources, adaptation au dérèglement climatique et vieillissement de la population.

Le Projet d'Aménagement Stratégique qui en résulte tient compte de la protection des ressources (foncier, eau, énergie...) et de la biodiversité dans les projets d'accueil de population et de développement économique, chacun devant impérativement respecter les capacités d'accueil du territoire.

De plus, il renforce la dynamique des centralités, promeut un développement touristique sur l'arrière-pays et sa maîtrise sur le littoral. Les élus y ont fait le choix de stopper le développement du commerce de périphérie et d'être sobre en matière de consommation foncière.